

COMMUNE DE MAISONSGOUTTE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20/07/2020

SEANCE du 23 Juillet 2020

Sous la Présidence de M. Christian HAESSLER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 13

Absents excusés : FELIX Marie qui donne procuration à Christian HAESSLER
SCHILDKNECHT Anne qui donne procuration à Xavier STOEFFLER

Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Gilles ZIMMERMANN

1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 08/06/2020.

2) Commission Communale d'Aménagement Foncier

Après les explications de M. Patrice GUNTZ, géomètre en charge de l'aménagement foncier de la Commune, le Conseil municipal procède au renouvellement de la commission communale :

Objet : Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime.

Commission Communale d'Aménagement Foncier.

1. Désignation par le Conseil Municipal d'un conseiller municipal pour siéger en qualité de membre titulaire dans la Commission.
2. Désignation par le Conseil Municipal de deux conseillers municipaux pour siéger en qualité de membre suppléants dans la Commission.
3. Election par le Conseil Municipal de trois propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et de deux propriétaires suppléants.
4. Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires forestiers titulaires de la commune et de deux propriétaires forestiers suppléants.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Christian HAESSLER, Maire.

Etaient présents : HAESSLER Christian, WOLFF Bernard, GUTHMANN Monique, BRIOT Virginie, STOEFFLER Xavier, ZIMMERMANN Gilles, HUBRECHT Éric, ROESER Alain, HOOG Yves, VEST Christian, GUNDER Sylvie, MACKAW Marlène, CAVAN Anaïs, formant la majorité des membres.

Etaient absents : FELIX Marie qui donne procuration à Christian HAESSLER

SCHILDKNECHT Anne qui donne procuration à Xavier STOEFFLER

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 4 juin 2020, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis ainsi que des propriétaires forestiers sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier de MAISONSGOUTTE.

2.1 Désignation du conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Gilles ZIMMERMANN, 1 rue des étangs, conseiller municipal, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

2.2 Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. Xavier STOEFFLER, 14 rue Otzenbach, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

Mme Monique GUTHMANN, 3 rue du Ruisseau, conseillère municipale et 2^e adjointe, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

2.3 Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 26 juin 2020, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 19 juin 2020.

Accusé de réception en préfecture
067-216702803-20200723-1-DE
Date de transmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

M. Dominique WEISSBECK, 65 rue Wagenbach
M. Rémy SPIES, 48 rue Wagenbach
M. Philippe SCHWAB SCHNEIDER, 6 rue du Soleil
M. Bernard WOLFF, 5 rue des fraises
M. Christian VEST, 12 rue Engelsbach

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 9 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. Dominique WEISSBECK	15 voix
M. Rémy SPIES	15 voix
M. Philippe SCHWAB SCHNEIDER	15 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

M. Bernard WOLFF	15 voix
M. Christian VEST	15 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

M. Dominique WEISSBECK
M. Rémy SPIES
M. Philippe SCHWAB SCHNEIDER

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

M. Bernard WOLFF
M. Christian VEST

2.4 Désignation des membres propriétaires forestiers de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. Noël HUBRECHT, 29 rue Wagenbach, propriétaire forestier de la commune, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

M. Serge ADRIAN, 20 rue Wagenbach, propriétaire forestier de la commune, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

M. Michel SCHIEBER, 2 rue des myrtilles, propriétaire forestier de la commune, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

M. Éric HUBRECHT, 2 rue du moulin, propriétaire forestier de la commune, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

3) Vote du budget 2020

Sur proposition du maire et avec les explications du 1^{er} adjoint Bernard WOLFF, le conseil municipal approuve à 14 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention, le budget primitif 2020 avec les chiffres suivants :

Fonctionnement : en dépenses et en recettes :	515 924,25 €
Investissement : en dépenses et en recettes :	237 103,92 €

4) Ligne de trésorerie 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2020,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 067-216702803-20200723-1-DE Date de télétransmission : 04/08/2020 Date de réception préfecture : 04/08/2020
--

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 100 000 Euros.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention avec le Crédit Mutuel.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : M. Le maire et M. Le Trésorier seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

5) Biens vacants et sans maître – Procédure d'appropriation des biens

Le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et de la procédure à suivre en vue de leur appropriation.

Il expose que la vacance des immeubles indiqués dans le tableau ci-après a été constatée au motif qu'aucun propriétaire n'est connu et qu'aucune taxe foncière n'a été versée depuis plus de 3 ans.

Conformément à la procédure, ces immeubles reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu les articles L1123-1, L1123-2, L1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directes du 11 juin 2019,

Vu les arrêtés municipaux du 2 juillet 2019 constatant la vacance des immeubles ci-après :

Dernier propriétaire connu	Adresse	CP -VILLE	SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE
M et Mme ABEND Camille		68600 BIESHEIM	6	34	4.31
M et MME ADRIAN Alfred		67220 MAISONSGOUTTE	16	4	1.73
Mme LUSTENBERGER Anne	25 Passage WALTER Benjamin	67000 STRASBOURG	6	112	0.43
			6	124	6.81
M. ADRIAN Antoine	Maison St Roch des OAA MALEFE	82390 DURFORT LACAPELETTE	3	240	3.19
			12	185	10.97
M. ADRIAN Joseph		57000 METZ	4	41	1.44
Mme ADRIAN Josephine	35 grand' rue	67220 MAISONSGOUTTE	17	298	2.73
M BAUERMANN Charles Mme BAUERMANN Josephine	22 rue Wagenbach 20 rue du Général Leclerc	67220 MAISONSGOUTTE 67220 VILLE	4	27	6.95
			7	273	14.8
M. BOHN René		67750 SCHERWILLER	13	22	17.1
M et Mme BURGER Alphonse		67220 BREITENBACH	6	16	7.75
M. BURGER Pierre		67220 BREITENBACH	6	13	9.4
Mme ALLHEILY Anne		67220 BREITENBACH	6	23	7.29
			6	30	5.87
M. DILLESEGER Charles	2 rue de Chateaudun	90000 BELFORT	6	36	2.2
			6	42	10.5
Mme GAIRE Augustine	22 rue du Nord	88100 ST DIE DES VOSGES 67420 ST BLAISE LA ROCHE	3	71	6.85
			4	19	11.57
Mme DROUAN Céleste		67220 MAISONSGOUTTE	16	558	0.6
M. EHRHARDT René	2 rue Haut du Bois	67220 THANVILLE	3	389	5.87
Mme EPP Marie	Centre Hospitalier - 27 rue du 4e RSM	68250 ROUFFACH	6	41	4.67
			10	78	18.49
M et MME FABRY Jean	11 rue des Foulons	67000 STRASBOURG	10	82	21.68
M et Mme FRANTZ Martin		67730 CHATENOU	Accusé de réception en préfecture 067-216702803-20200723-1-DE Date de télétransmission : 04/08/2020 Date de réception préfecture : 04/08/2020		7.12
			3	166	6.91
Mme SCHIEBER Stéphanie née FRANTZ	33 rue Wagenbach	67220 MAISONSGOUTTE	9	241	4.44
			10	176	17.65

Mme HAUSS Marie		67220 MAISONSGOUTTE	9	170	5.7
M. et Mme HAZEMANN Edouard	34 Bld St Symphorien	57050 LONGEVILLE LES METZ	2	173	5.21
M. et Mme HEINRICH Eugène		67220 BREITENBACH	6	15	4.54
M. HEINRICH Ignace		67220 BREITENBACH	6	63	9.93
M. HEINRICH Ignace		67220 BREITENBACH	6	4	3.2
M. HERRMANN Joseph		67220 MAISONSGOUTTE	6	9	2.52
Mme HULNE Marie née HOLLECKER M. HULNE François	13 route du Mont Ste Odile	67220 BREITENBACH	6	71	15.13
M. HOULNE Albert M. ULRICH Joseph		67220 MAISONSGOUTTE 67220 MAISONSGOUTTE	13	197	5.59
M. HOULNE Eugène		67220 MAISONSGOUTTE	16	215	3.22
M et Mme HUBRECHT Marcel	1 rue St Joseph	67200 STRASBOURG	14	36	2.66
			14	49	10.31
			14	128	19.14
Mme HUBRECHT Marie		67220 MAISONSGOUTTE	9	239	6.27
Mme ADRIAN Marie (JANOT) M et Mme JANOT René M. JANOT Bernard M. JANOT Pierre	31 rue A BRIAND 8 rue de l'aubépine 11 rue WESSVAL	67220 MAISONSGOUTTE 88110 RAON L'ETAPE 88110 RAON L'ETAPE 88110 RAON L'ETAPE	7 13 13 16	46 102 114 166	12.68 5.76 1.32 2.59
M. LEDERMANN Charles		67220 MAISONSGOUTTE	15	144	5.93
Mme LOEWENGUTH Catherine		67220 MAISONSGOUTTE	9	227	8.2
M. LOEWENGUTH Charles		67220 MAISONSGOUTTE	14	114	8.17
			14	139	14.59
M et Mme MARTIN Emile		67220 BREITENBACH	6	62	3.79
M. MATHERY Eugène		67220 ST MARTIN	5	22	22.75
M. MATHERY Lucien	Les Laumes	21150 VENAREY LES LAUMES	7	129	8.82
M MEISTER Florent Mme MEISTER Josephine		67220 MAISONSGOUTTE 67220 MAISONSGOUTTE	7	27	3.97
Mme MULLER Alice (née METZ)		67680 EPFIG	15	133	5.19
Mme FRANTZ Anne (née SCHIEBER)		67220 ALBE	15	135	3.89
M et Mme Joseph SCHIEBER ép FRANTZ Catherine		67220 MAISONSGOUTTE	3	433	2.32
Mme BIENTZ Josephine (née SCHIEBER)		67220 BASSEMBERG	10	68	4.16
			13	127	20.73
M. SENENTZ Léon		88150 CAPAVENIR VOSGES	16	60	5.28
Mme ZIMMERMANN Marie (née SENENTZ)	11 rue de Rosheim	67000 STRASBOURG	10	180	7.33
			16	64	2.78
M. ULRICH Joseph		67220 MAISONSGOUTTE	15	199	1.58
M et Mme Charles VONDERSCHER ép BOC Alberta	35 Allée St Jean	51000 CHALON EN CHAMPAGNE	7	220	5.24
M. VONDERSCHER Fernand		67220 STEIGE	11	19	1.56
			11	89	6.07
Mme VONDERSCHER Marie		67220 MAISONSGOUTTE	9	256	4.54
			9	257	0.09
			9	271	4.05
M. VONDERSCHER René	19 rue Otzenbach	67220 MAISONSGOUTTE	7	255	23.33
			16	308	5.87
			16	308	2.67
			16	308	2.67
M. VONNE Jean M. VONNE Marcel	2 rue de la Grotte	67220 MAISONSGOUTTE 67220 ST MARTIN	3	50	4.12

Accusé de réception en préfecture
067-216702803120200723-15 DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

Mme VONNE Marie	C/O Mme SCHEER Martine 82B Grand'rue	67220 MAISONSGOUTTE			
Mme WAEGEL Sophie		67680 NOTHALTEN	11	106	2.94
M. WOLFF Augustin	24 rue Engelsbach	67220 MAISONSGOUTTE	7	130	6.14
M. WOLFF Florent	M. SIFFER Michel 16 rue Engelsbach	67220 MAISONSGOUTTE	6	91	8.4
Mme WOLFF Françoise	Etablissement Hospitalier 17 route de strasbourg	67240 BISCHWILLER	7	133	11.96
			8	213	5.37
M et Mme ZAKOWSKI Gérard		67220 MAISONSGOUTTE	16	305	9.01
			16	325	4.27
M. ZIMMERMANN Alfred		67220 MAISONSGOUTTE	15	26	7.35
M. ZIMMERMANN Aloise	13 rue Otzenbach	67220 MAISONSGOUTTE	9	193	1.41
			9	194	0.8
			3	247	4.75
Mme VONDERSCHER Irene	par SCHROTZ Francis 19 rue Otzenbach	67220 MAISONSGOUTTE	3	176	5.13
			3	417	17.98
			8	215	2.34
			12	163	0.45
			12	165	2.55
M. ZIMMERMANN Isidore	THENOT Marie Odile 15 rue Basse	54200 BOUCQ	16	573	1.42
M. ZIMMERMANN Jean	Ferme du Maitre	67220 MAISONSGOUTTE	14	115	11.3
Mme ZIMMERMANN Marie		67220 MAISONSGOUTTE	17	96	4.63

Vu l'arrêté récapitulatif du 17 juin 2019,
Vu l'avis de publication du 7 juillet 2019,
Vu le certificat attestant l'affichage à la mairie de l'arrêté municipal susvisé du 20 juin 2019 au 20 mars 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

Exerce ses droits en application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 pour les raisons indiquées ci-dessus,

Décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

Charge le maire de prendre les arrêtés d'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles,

Autorise le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

6) Versement indemnités des élus

Le versement des indemnités du maire et des adjoints se fait actuellement par trimestre.
Afin de faciliter la gestion des indemnités, le maire propose de verser, à compter d'octobre 2020, les indemnités mensuellement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

7) Délégation de subvention SIVU

- Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 11 décembre 2017 portant sur le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Breitenbach en date du 2 mars 2018 approuvant les termes du contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Martin en date du 12 février 2018 approuvant les termes du contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Maisonsgoutte en date du 23 août 2018 approuvant les termes du contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud,
- Vu la décision du Conseil municipal de Maisonsgoutte en date du 06 avril 2018 approuvant la réalisation du projet construction d'une structure scolaire et périscolaire,
- Vu la décision du Conseil municipal de Maisonsgoutte en date du 06 avril 2018 de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de cette structure scolaire et périscolaire au SIVU du Honcourt,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de déléguer la subvention du Fonds de solidarité communale de la commune de Maisonsgoutte au bénéfice du SIVU du Honcourt aux seules fins du financement des travaux relatifs

Accusé de réception en préfecture
067216704803120200731056 de
Date de télétransmission : 04/08/2020
Caractéristiques : 04/08/2020

la construction de la structure scolaire et décide de transférer l'attribution de la subvention au titre du Fonds de solidarité communale au profit du SIVU du Honcourt pour ces mêmes travaux.

- **autorise** le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à signer les actes afférant à ces décisions.

8) Divers

- Occupation illicite du camping du Blanc Noyer
- Bulletin municipal
- Arrosage été
- Expression des commissions
- Sortie Conseil Municipal reportée au Dimanche 13 septembre.

Le Maire

Christian HAESSLER

